

**Société suisse
des ingénieurs et des architectes**

Sia

**SIA Recommandation 493
Edition de 1997**

493

Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction

Editeur:
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Case postale, 8039 Zurich

AVANT-PROPOS

En octobre 1992, le groupe spécialisé de l'architecture de la SIA a publié, pour une période d'essai, la documentation D 093 pour la déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction. L'objectif était d'améliorer les connaissances sur la composition de ces matériaux. Une base d'uniformisation et de standardisation du langage utilisé par les fabricants et les utilisateurs des produits a ainsi pu être établie. La déclaration SIA des matériaux de construction est une présentation structurée de caractéristiques écologiques déterminantes qui peuvent être objectivement contrôlées. Les utilisateurs disposent ainsi d'informations vérifiables et de même qualité sur des produits différents ayant un profil d'application identique ou semblable.

Sur la base des expériences pratiques, le canevas de déclaration a été retravaillé par une commission complétée par des représentants de l'industrie. La présente recommandation SIA 493 contient les bases pour la déclaration, tandis que la documentation D 093 contient des explications supplémentaires et des indications pour faciliter l'interprétation à l'utilisateur.

CONTENU

	Page		Page		
0	Champ d'application	3	4 2	Mise en œuvre	13
0 1	Délimitation	3	4 3	Utilisation	14
0 2	Prescriptions également applicables ..	3	4 4	Recyclage, élimination	15
			4 5	Informations complémentaires	16
1	Définitions	4	5	Commentaires au sujet des groupes de matériaux de construction	17
1 1	Termes généraux	4	5 01	Béton, briques et autres matériaux de maçonnerie	17
1 2	Classifications	4	5 02	Mortiers et crépis	18
1 3	Lois et directives	5	5 03	Verre	20
2	Principes	6	5 04	Matériaux métalliques	22
2 1	Déclaration (fabricant)	6	5 05	Matériaux dérivés du bois	23
2 2	Comparaison de la déclaration (utilisateur)	6	5 06	Colles	25
			5 07	Joints et mastics	27
3	Systématique	7	5 08	Lés d'étanchéité et feuilles de protection	28
3 1	Numérotation des caractéristiques	7	5 09	Matériaux d'isolation	29
3 2	Groupes de produits et de matériaux de construction	7	5 10	Papiers peints	31
3 3	Phases du cycle de vie et identification du produit	7	5 11	Revêtements de sol	32
3 4	Vue d'ensemble	7	5 12	Portes	34
			5 13	Tuyauterie	36
			5 14	Revêtements et matériaux de liaison ..	37
4	Caractéristiques déterminantes ...	9		Acceptation et entrée en vigueur .	39
4 0	Identification du produit	9		Annexe: fiches de déclaration	
4 1	Fabrication	10			

Membres de la commission SIA 493 «Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction»

Président:	Johann Frei, arch. SIA, Winterthour	SIA
Membres:	Christoph Ackermann, économiste, Bâle	SIA
	Dr Marcel Brunold, chimiste, Sarnen	Industrie
	Rolf Ernst, arch. SIA, La Sarraz	SIA
	Dr Hélène Felber, chimiste, St-Gall	EMPA
	Rolf Frischknecht, ing. SIA, Zurich	ETH
	Hans Halter, arch. SIA, Windisch	SIA
	Prof. Dr Bruno Keller, chimiste/physicien, Zurich	ETH
	Kurt Köhl, commerçant, Flums	Industrie
	Dr Klaus Richter, Holzwirt, Dübendorf	EMPA
	Verena Schulthess, arch. SIA, Bâle	SIA
	Dr Urs Stämpfli, chimiste, Berne	OFEFP
	Georg Wüest, physicien, Jona	Industrie
Elaboration:	Ueli Kasser, chimiste, Zurich	
	Dr Daniel Ammann, chimiste, Zurich	

Adoption et entrée en vigueur

La présente recommandation SIA 493 «Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction» a été adoptée par le comité central de la SIA le 26 août 1997 à Zurich.

Elle entre en vigueur le 1^{er} mars 1998.

Le président: K. Aellen
Le secrétaire général: E. Mosimann

Copyright © 1997 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microscopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.